



Monsieur Philippe WAHL
Président Directeur Général
9 rue du Colonel Pierre AVIA
75 757 PARIS Cedex 15

Montreuil, le 25 septembre 2025

Objet : Préavis de Grève de 24 heures pour la journée du jeudi 02 octobre 2025

Monsieur le président,

La situation sociale reste marquée par des attaques répétées contre nos droits, nos salaires, nos retraites, nos emplois et nos services publics. Partout, les postières et postiers subissent les conséquences des choix politiques de La Poste qui aggravent la précarité, réduisent nos garanties collectives et fragilisent le service public.

Pour une hausse des salaires, pour de l'emploi en CDI et pour le maintien et le développement des services publics postaux ainsi que la satisfaction de l'ensemble des revendications des postières et des postiers qui œuvrent pour assurer un service postal de haute qualité quotidiennement, **notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du jeudi 02 octobre 2025**, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et employé, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mercredi 01 octobre 2025 prise de service des équipes de nuit au vendredi 03 octobre 2025, fin de service des brigades de nuit.

Cette journée de mobilisation s'inscrit dans la continuité des journées des 10 et 18 septembre où les postières et les postiers ont exprimé leurs revendications. Le processus de lutte engagé par notre organisation syndicale s'inscrit pour œuvrer à la mise en place d'une politique destinée à une autre répartition des richesses créées par les salariés et pour le progrès social !!!

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat en partant d'une base minimum de 2000 euros brut, l'attribution du 13ème mois, l'augmentation de la participation de La Poste à hauteur de 100% à la mutuelle, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion, l'abandon du gel du point d'indice et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « *à travail égal, salaire égal* ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction. L'augmentation des budgets ASC alloués au CSE à hauteur de 3% de la masse salariale et 0.5% pour les budgets de fonctionnement.
- Le maintien et le développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer :
 - ✓ la ré internalisation de toutes les activités postales.
 - ✓ le retour du J+1 afin de répondre à une exigence de qualité attendue par les usagers et de lutter contre la dématérialisation totale pour répondre également à l'exigence éco-responsable prônée par l'entreprise (le papier restant écologiquement moins nocif que le numérique), notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi-activités si nécessaire) par département.

- ✓ le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité qui exercent toutes les activités de La Poste. Cela passe par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers et la réinternalisation de tous les bureaux sous-traités aux collectivités ou aux commerçants. Une stratégie d'entreprise axée sur des investissements à long terme notamment sur la recherche et le développement et non plus sur le rachat d'entreprises parfois douteuses dans le monde entier.

- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication.
- Pour le développement d'un réseau d'acheminement respectueux de l'environnement cela passe par l'arrêt du tout routier et pour une coopération avec le réseau SNCF telle qu'Amazon, multinationale du commerce, y trouve avantage.
- L'ouverture de réelles négociations sur les moyens de remplacement sur l'ensemble des métiers.
- La diminution de la durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, maintien des salaires et création d'emplois nécessaires pour ne pas accroître la charge de travail actuelle.
- La retraite à 60 ans maximum et 55 ans pour les métiers « pénibles », des pensions de haut niveau dans un système par répartition renforcé et financé qui passe dans un premier temps par l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales dont bénéficie La Poste.
- Le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...) par des CDI à temps complet.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires qui le souhaitent sur l'ensemble des métiers, comme première étape à un plan de titularisation.
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale. La refonte de tous les périmètres CSE pour correspondre à des CSE à taille humaine.
- Pour l'intervention des citoyens et des organisations syndicales sur le maillage territorial dans le cadre du contrat de présence postale territoriale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Catherine STOLARTZ
Membre de la Commission Exécutive Fédéral

